

BANQUE MONDIALE – FORUM SUR LA POLITIQUE MONDIALE RELATIVE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Washington, DC

20-22 avril 2005

RAPPORT DE SYNTHÈSE¹

¹ Rapport rédigé par Sheila E. Mahony, chercheur indépendant, et révisé par le Groupe de planification conjoint, qui se compose des représentants des OSC et des services de la Banque, ainsi que des membres du groupe de rédaction du communiqué de la société civile (la liste complète figure sur le site Web de la Banque consacré à la société civile)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Forum de la Banque mondiale sur la politique mondiale relative à la société civile a commencé par un dîner d'ouverture le mercredi 20 avril, et s'est poursuivi avec des séances plénières et des tables rondes au cours des deux jours suivants. Il a vu la participation de plus de 80 employés de la Banque mondiale et du FMI, et de quelque 120 représentants des organisations de la société civile (OSC) du Sud et du Nord, des gouvernements, des syndicats et des parlements. Le premier objectif du forum consistait à partager les expériences et les opinions concernant les résultats obtenus dans le cadre des relations entre la Banque et la société civile et à examiner les perspectives d'avenir. Les séances de jeudi ont porté plus particulièrement sur les questions relatives aux cinq premières années de mise en oeuvre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), alors que les travaux de vendredi ont eu un caractère plus général et ont été axés sur les relations entre la Banque et la société civile (Voir l'ordre du jour sur le site Web de la Banque consacré à la société civile – <http://www.worldbank.org/civilsociety> – pour les différents thèmes). Deux études ont également été présentées le vendredi pour contribuer aux échanges de vues. La première intitulée « Renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et les organisations de la société civile : enjeux et options », finalisée en mars 2005, met en évidence dix « actions prioritaires » qui présentent essentiellement la démarche que la Banque envisage d'adopter concernant ses relations futures avec les OSC (l'étude de la Banque figure sur son site Web consacré à la société civile). La seconde étude, « Appel en faveur de la prise de décision participative », a été commanditée par le Comité de facilitation conjoint de la Banque mondiale et de la société civile, et publiée sous forme de projet aux fins d'observations par le public.

Les séances de jeudi, qui ont consisté en une séance plénière d'ouverture et 8 tables rondes au cours de la journée, ont été l'occasion d'échanges de vues fructueux et variés sur des sujets liés aux DSRP (les rapports des rapporteurs figurent sur le site Web de la société civile). Étant donné que les dispositifs de SRP visent à faciliter une stratégie de développement à moyen terme hautement intégrée et inspirée par le pays, les participants ont eu beaucoup à dire sur les aspects de la mise en oeuvre des SRP qui ne sont pas cohérents et ne bénéficient pas d'une participation de qualité des OSC, notamment celles qui représentent des parties prenantes marginalisées. Les participants ont fréquemment évoqué des exemples de cas dans lesquels les cadres de politique, les analyses et autres documents de stratégie n'étaient pas élaborés sur la base des mêmes priorités, indicateurs et objectifs que le DSRP, ou que les uns et les autres. Cette situation présente plusieurs conséquences graves. Au niveau local, il devient impossible pour les communautés et les services des ministères de se rallier à une stratégie commune de développement, ce qui limite leur intérêt et aptitude à participer à la mise en oeuvre de la SRP et à en suivre les progrès. Au niveau du pays, cette même incongruité se traduit parfois par des retards importants dans la mise en oeuvre du DSRP, ce qui frustre considérablement les représentants des OSC et de l'État engagés dans ce processus complexe et difficile.

Pour ce qui est de la participation de la société civile aux dispositifs des DSRP, les participants ont fréquemment relevé que les OSC invitées aux réunions de concertation étaient celles qui étaient facilement accessibles et qui approuvaient les stratégies préférées des gouvernements et de la Banque. Toutefois, les OSC qui étaient invitées ne recevaient bien souvent pas assez d'informations appropriées et dans les délais au sujet des questions en jeu, des options envisagées et sur la manière dont fonctionnent les dispositifs de DSRP, ce qui limitait leur aptitude à participer efficacement. Un argument fondamental sous-tendant ces questions a été évoqué par de nombreux participants, à savoir

que la Banque doit adopter une philosophie fondée sur les droits pour la mise en oeuvre du DSRP. Une telle démarche suppose qu'il faudrait en premier lieu établir des objectifs de réduction de la pauvreté tels que ceux énoncés dans le cadre des ODM, et adopter ensuite un cadre macroéconomique qui favorise au lieu d'entraver leur réalisation. Une telle démarche se justifie également par le fait que la corruption et des compétences de gestion financière laissant à désirer caractérisent de nombreux gouverneurs emprunteurs. La participation des OSC à la définition des objectifs, une allocation plus transparente des crédits budgétaires ainsi que le suivi contribueront à obliger les pouvoirs publics à rendre compte de l'utilisation des fonds de la Banque.

Les séances de vendredi ont commencé par une présentation en réunion d'experts des deux études mentionnées plus haut, suivie de séances en groupes. Tout en ayant une portée plus vaste, ces échanges de vues ont souvent mis en lumière bon nombre des mêmes questions examinées dans le cadre du DSRP. C'est ainsi que de nombreux participants ont préconisé une amélioration de la participation des OSC aux échanges de vues sur la politique macroéconomique, et aux premiers stades d'autres dispositifs de prise de décision qui touchent l'élaboration de la stratégie et des projets. En ce qui concerne l'intégration d'une participation de qualité, les participants ont fait état de la nécessité de mettre en oeuvre des *normes de procédé* ou directives pour s'assurer de l'application des meilleures pratiques pour la participation des OSC au niveau du pays. Même les personnes qui ne conviennent pas forcément de la nécessité des normes pensent qu'il est nécessaire de renforcer les ressources et la formation pour les services de la Banque et ceux des ministères pour leur permettre de comprendre et de favoriser une participation efficace des OSC. La nécessité d'un *mécanisme de participation* plus formel de la société civile a également fait l'objet de nombreux échanges de vues. Certains participants ont estimé qu'il fallait tôt ou tard mettre en place un conseil consultatif formel, et nommer un vice-président pour les relations avec la société civile. De nombreux participants se sont par contre prononcés pour l'établissement de mécanismes plus informels, notamment ceux qui encourageront la participation et le renforcement des capacités au plan local et au niveau des pays. Il a été proposé que la Banque organise des forums régionaux faisant intervenir ses services et les OSC locales. Ces forums seraient fondés sur des thèmes spécifiques et s'inscriraient dans le cadre d'un processus permanent de dialogue pour éviter d'être des événements ponctuels, afin d'encourager des échanges de vues plus approfondis sur les questions locales.

Un autre sujet essentiel que les participants ont fréquemment évoqué vendredi est la nécessité pour la Banque de consacrer davantage d'investissements au renforcement des capacités. La Banque elle-même a remarqué qu'en associant les OSC à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques, on les rendrait plus utiles en améliorant leur qualité et leur viabilité. Les participants estiment que la Banque devrait investir davantage dans le renforcement des capacités des OSC et des autres acteurs au niveau du pays, dans les domaines de l'élaboration des stratégies, de la recherche, de l'évaluation et du suivi afin de mettre au point un plaidoyer fondé sur l'expérience ; de l'élaboration du budget, de la mise en oeuvre et du suivi ; de l'accès aux informations des institutions financières internationales (IFI) ; et de la sensibilisation aux dispositifs des relations entre la Banque et la société civile. La fourniture des informations régulières et appropriées au sujet des initiatives de la Banque, comme on l'a vu plus haut, renforce aussi la capacité à participer au dialogue.

La dernière séance officielle du Forum a consisté en un déjeuner avec le Président de la Banque, M. James Wolfensohn. Il a été invité à réagir aux idées examinées et aux propositions formulées au cours de la table ronde de la matinée et présentées dans un communiqué rédigé la veille par un comité des représentants des OSC (voir le texte du communiqué sur le site Web de la société civile). Le communiqué présente à la Banque des recommandations pour l'amélioration de la collaboration avec

la société civile. Les participants ont demandé au nouveau Président de la Banque, M. Paul Wolfowitz et au Conseil des Administrateurs de répondre directement par écrit à la société civile aux points précis soulevés dans le communiqué, d'ici aux Assemblées annuelles de 2005. En réponse au communiqué, M. Wolfensohn a formulé ses observations officielles, à cette occasion qui était l'une des dernières à laquelle il échangeait les vues avec les OSC en qualité de Président de la Banque. Il a également répondu aux questions des participants.

M. Wolfensohn s'est fait l'écho des observations formulées par de nombreux participants concernant les responsabilités des OSC et les défis à relever. La société civile est formée de groupes représentant un ensemble de vues très variées, souvent fragmentées et parfois contradictoires. La concurrence que les OSC se livrent pour mobiliser des ressources peut les empêcher de partager les informations ou de collaborer dans leurs efforts de plaider auprès des bailleurs de fonds et des IFI, ce qui ne permet guère aux institutions telles que la Banque de réagir clairement. Il incombe également aux OSC de renforcer leurs propres capacités, de s'organiser et de plaider afin que les pouvoirs publics appliquent les principes d'une gouvernance plus démocratique et planifient le développement de manière participative. En conclusion, M. Wolfensohn a remarqué qu'une coopération plus pragmatique entre la Banque et les OSC rehausserait leur capacité à réaliser leurs objectifs communs, tels que ceux définis dans les ODM.

DÎNER D'OUVERTURE EN PLÉNIÈRE

MERCREDI, 20 AVRIL

Le Forum a officiellement commencé par un dîner d'ouverture offert par M. Ian Goldin, Vice-président de la Banque mondiale pour les Affaires extérieures, les Communications et les Questions concernant les Nations Unies. Mme Rasheda Choudhury, Vice-présidente de la fédération des ONG du Bangladesh et PDG de la Campagne pour l'éducation populaire (CAMPE), a formulé des observations dans l'optique des OSC. M. Claude Akpokavie, Conseiller supérieur à l'Organisation internationale du Travail (OIT), a commencé en souhaitant la bienvenue aux participants, plus de 100 représentants d'ONG, de syndicats, de parlements, de gouvernements et de bailleurs de fonds provenant de plus de 50 pays (la liste complète par ordre alphabétique et par type d'organisation figure sur le site Web de la société civile). Il a rappelé aux participants que la mission primordiale du Forum était de réfléchir sur ce qui avait été accompli les dix dernières années dans le cadre de la collaboration entre la Banque et la société civile et de définir ensemble de nouvelles perspectives d'avenir. **M. Goldin** a fait remarquer que la Banque avait invité des parties prenantes de divers secteurs et a espéré que cette diversité allait permettre un échange de vues équilibré et utile. Pour relever les défis à venir, la Banque et la société civile doivent œuvrer en tant que partenaires et apprendre l'une de l'autre, malgré les points de désaccord, et tenir leurs engagements afin de passer de la « rhétorique à la réalité. »

Mme Choudhury a ajouté que l'enjeu pour les groupes de la société civile consistait à collaborer de la manière qu'ils choisissaient avec la Banque et d'autres IFI, tout en maintenant l'intégrité de leurs relations et de leur responsabilité vis-à-vis de leurs clients. La société civile est également tenue d'aider la Banque à identifier et utiliser les stratégies les plus efficaces pour une collaboration pragmatique. La Banque a déjà manifesté la volonté d'améliorer ses procédures de divulgation de l'information et de concertation avec la société civile. Mais elle doit aussi apprendre de ses erreurs. Elle doit s'efforcer davantage d'ouvrir les dispositifs de prise de décision.

Débats

Ces observations ont été suivies d'un échange de vues franc et ouvert avec les participants. Un représentant d'OSC a rappelé à M. Goldin que certains membres de la société civile estiment que la Banque mondiale ne les prend pas au sérieux et s'interrogent sur l'utilité et l'intégrité d'événements tels que le Forum. Plusieurs organisations ont boycotté l'événement, évoquant leur frustration à l'égard de la collaboration passée avec la Banque. M. Goldin a répondu que la Banque prend ces préoccupations au sérieux ainsi que la responsabilité qui lui incombe de tenir à ses engagements à l'égard de la société civile. Il a fait remarquer que si la société civile se compose d'un très large éventail de groupes et intérêts avec des approches différentes, 75 % des projets de la Banque font intervenir des OSC, qui doivent trouver un certain intérêt à maintenir la collaboration avec la Banque. Toutefois, si les participants du Forum n'ont pas le sentiment que la conversation est sincère, ils auront parfaitement raison de ne pas revenir.

Un autre participant a demandé à la Banque d'indiquer précisément comment elle envisage de collaborer avec des groupes de parties prenantes qui sont particulièrement marginalisés, par exemple, les handicapés. Cet intervenant a signalé que l'ODM consistant à réduire la pauvreté de moitié ne mentionne pas les 600 millions de personnes handicapées, dont plus de 80 % vivent dans les pays en développement. M. Goldin a convenu que les handicapés sont parmi les groupes les plus marginalisés,

même au sein de la société civile et de la Banque elle-même. Depuis quelque temps, la Banque tient davantage compte, dans ses opérations, de la situation des handicapés et de l'amélioration de leur accès aux services, par exemple, dans le cadre des efforts de reconstruction dans les zones touchées par le tsunami ainsi que dans de nombreux programmes d'éducation. La deuxième Conférence internationale sur le développement et l'invalidité, tenue par la Banque en décembre 2004, a permis de mettre en évidence les meilleures pratiques et de déterminer les domaines méritant une amélioration. La société civile doit continuer de promouvoir des actions dans ce domaine.

Enfin, un participant de la Sierra Leone a fait part de sa frustration au sujet de la situation de son pays et a demandé ce que la Banque envisageait d'offrir à la société civile et aux populations qu'elle représente, du point de vue d'une réduction plus efficace de la pauvreté. Le Directeur des opérations pour ce pays a expliqué que la Sierra Leone a fait certains progrès importants en matière d'indicateurs de la pauvreté, malgré les pressions qui se sont exercées au lendemain du conflit, et que le pays opère une transition rapide vers la mise en oeuvre de la Stratégie pour la réduction de pauvreté (SRP), en mettant désormais l'accent sur les objectifs à moyen terme et le développement au niveau régional.

DOCUMENTS DE STRATÉGIE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

JEUDI, 21 AVRIL

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Le jeudi, les participants se sont réunis au Cafritz Conference Center de l'Université George Washington pour examiner la qualité de la mise en oeuvre et les résultats des SRP, examen qui intervient après les cinq premières années d'application. M. James Adams, Vice-président de la Banque pour la Politique opérationnelle et les Services aux pays, a dirigé un groupe d'experts comprenant M. Mark Plant, Conseiller principal au Département de l'élaboration et de l'examen des politiques du FMI ; M. Luca Barbone, Directeur du Secteur de la lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale ; M. Lawrence Egulu, Afrique, Coordinateur pour la CISL. Mme Rocio Tabora, Secrétaire générale adjointe de la Présidence du Honduras, n'a pu participer en raison de difficultés de vol liées au temps. Par la suite, M. Elliot Harris, Conseiller au FMI et Mme Linda Van Gelder, Économiste principale à la Banque mondiale, ont présenté un rapport de situation sur l'examen des SRP, et les participants ont été invités à poser des questions.

M. Plant a défini le contexte en termes d'événements et de publications qui avaient précédé immédiatement le Forum, ainsi que d'autres à venir au cours des prochains mois. Il s'agissait notamment du Rapport de suivi mondial publié conjointement par la Banque mondiale et le FMI—qui a conclu que si toutes les parties prenantes ne déploient pas un effort important, les ODM ne seront pas atteints à l'horizon 2015 ; le Forum de haut niveau de Paris sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide ; enfin, les réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI qui viennent de se terminer. Parmi les événements qui auront bientôt lieu on peut citer la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le financement du développement et le Sommet des Nations Unies sur les progrès vers la réalisation des ODM prévu en septembre.

M. Plant a relevé que la société civile avait joué un rôle capital en accélérant le débat sur la réalisation des ODM et en incitant les IFI à passer de la « rhétorique à la réalité ». Les réunions de printemps, tenues en avril 2005, avaient lancé un appel en faveur d'un allègement accru de la dette, de l'accent que les gouvernements doivent mettre sur la nécessité constante des réformes, et de mécanismes de financement novateurs permettant de mobiliser des ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des ODM. Le FMI est appelé à jouer un rôle crucial consistant à aider —par des conseils de politique, le renforcement des capacités et l'assistance financière, notamment l'allègement de dette— les pays à faible revenu à réaliser la stabilité macroéconomique, la soutenabilité de la dette et une croissance solide et durable, autant d'éléments dont ils ont besoin pour progresser vers les ODM.

Le Directeur général du FMI, M. Rodrigo de Rato, a confirmé la volonté de l'institution d'aider, dans son domaine de compétence, les pays à réaliser les ODM, ainsi que l'attachement du FMI à la vision commune de responsabilisation mutuelle et de partenariat, enchâssée dans le Consensus de Monterrey et reflétée dans les dispositifs du DSRP. Pour les années à venir, le FMI examine toute la gamme de ses interventions dans les pays à faible revenu et recherche les moyens de mieux aligner les programmes de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) sur le DSRP. M. Plant a déclaré en conclusion que ce Forum représente une occasion unique de partager les

expériences et les meilleures pratiques à l'heure où la Banque et le FMI se préparent à faire cet le bilan 2005 de la mise en oeuvre des SRP.

M. Barbone a commencé par un bref rappel des faits sur les cinq premières années de mise en oeuvre des DSRP. En introduisant les dispositifs du DSRP, les bailleurs de fonds et les IFI visaient à s'orienter vers un cadre davantage voulu par les pays et axé sur les résultats, fondant les stratégies de développement sur les principes de l'appropriation par les pays, de partenariat et de cohérence de l'aide au développement avec les systèmes nationaux. En tant que Directeur des opérations de la Banque pour la Moldova, M. Barbone a assisté à l'élaboration du DSRP dans ce pays. C'était un processus long, complexe et controversé ; mais il a estimé que ce processus avait enrichi le débat sur les orientations dans le pays, et induit des changements positifs, malgré la difficile situation politique.

Les DSRP visent à assurer la maîtrise des programmes par les pays et à renforcer la responsabilisation. La maîtrise des orientations par les pouvoirs publics facilite la tâche des IFI, car elles peuvent dès lors jouer un rôle secondaire. Cependant, cette situation implique aussi que les pouvoirs publics doivent renforcer leurs moyens institutionnels et consolider leur aptitude à gérer les fonds publics et à fournir des services, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain. Il importe donc de souligner que le DSRP est un travail en cours. M. Barbone a noté en conclusion que la Banque mondiale attache de l'importance aux dispositifs du DSRP et qu'il estime que l'on doit continuer dans cette voie. En ce qui concerne l'oeuvre importante qu'il reste à accomplir, la Banque mondiale accorde de l'intérêt au type de dialogue qu'offre ce Forum, qui nous permet à tous de partager nos expériences et de découvrir les meilleures pratiques.

M. Egulu a commencé en observant que d'une manière générale, les dispositifs du DSRP ont consolidé le rôle joué par la société civile, les syndicats et le secteur privé dans la planification du développement national. Alors que la prise de décision incombait uniquement au Ministère des Finances, le processus est désormais plus ouvert, et les ministères d'exécution ainsi que d'autres organismes et la société civile ont plus de latitude pour se faire entendre. Les dispositifs du DSRP deviennent un mécanisme central autour duquel s'alignent les bailleurs de fonds. Toutefois, l'absence d'alignement entre le DSRP, la FRPC et les ODM pose un problème de taille. Un exemple de ces contradictions est offert par la Zambie, où la SRP comportait une initiative de recrutement de 10 000 enseignants aux fins de réaliser l'objectif de l'enseignement primaire pour tous, mais à l'approche de son point d'achèvement du programme PPTE, le pays a dû geler les nouveaux recrutements, ce qui l'a mis dans l'impossibilité d'atteindre son objectif. M. Egulu a décrit en ces termes les préoccupations de la société civile au sujet de l'évolution des DSRP :

- Il est souvent difficile de participer efficacement dans la mesure où les autorités nationales ne communiquent pas à temps les documents nécessaires, invitent de manière sélective, ou prévoient un emploi du temps trop serré.
- Les études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté ne sont pas toujours effectuées, et lorsqu'elles le sont, la société civile n'a pas de rôle clairement défini et ne participe pas à la prise des décisions cruciales, telles que la sélection des consultants.
- La participation de la société civile aux différentes phases de la SRP n'est pas bien définie. Les OSC peuvent jouer un rôle crucial non seulement au stade de la planification mais aussi au cours de l'élaboration initiale, des révisions ultérieures, de l'établissement de rapports annuels et de l'élaboration de stratégies de « deuxième génération. »

- Le cadre macroéconomique est situé en dehors du processus de DSRP, ce qui rend particulièrement difficile la « maîtrise par le pays. » De même, pour parvenir au point d'achèvement, le pays doit avoir la maîtrise totale du processus.
- Le renforcement des capacités revêt une importance capitale pour les OSC, pour leur permettre de participer utilement et renforcer le rôle de surveillance joué par la société civile. Les IFI et d'autres bailleurs de fonds peuvent contribuer davantage aux actions de renforcement des capacités.
- La création d'emplois et les droits dans le domaine du travail constituent un grave sujet de préoccupation pour les pauvres et devraient occuper une place plus centrale dans les DSRP.

M. Harris et Mme Van Gelder ont ensuite présenté un rapport sur l'état d'avancement de l'examen des DSRP. Outre son rôle de stratégie inspirée par le pays, qui est de vaste portée et fondée sur une perspective à moyen terme axée sur les résultats, le DSRP offre aussi un cadre pour la définition des politiques, programmes et ressources nécessaires à la réalisation des ODM au niveau du pays. L'examen se concentrera sur cinq thèmes qui revêtent une importance capitale pour l'amélioration de l'efficacité des dispositifs du DSRP : renforcer l'orientation à moyen terme du DSRP ; utiliser le DSRP en tant que cadre de responsabilisation mutuelle ; maintenir une participation efficace ; consolider les liens entre la SRP et les Plans/cadres de dépenses à moyen terme/budget ; et adapter les dispositifs du DSRP à la situation des États sortant d'un conflit ou fragiles.

L'examen en profondeur des dispositifs du DSRP en 2005 devrait porter sur les principaux enseignements et les bonnes pratiques qui ont été relevés dans les domaines ci-dessus au cours des cinq dernières années. Il mettra également en évidence toutes les modifications spécifiques apportées aux dispositifs, le cas échéant, et proposera les moyens permettant de mesurer les résultats de ces dispositifs. Le produit final sera un document à examiner par les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI en septembre.

Les premières réactions des pays qui ont un DSRP au sujet de l'examen de 2005 comprennent plusieurs recommandations, à savoir que les futurs DSRP portent davantage sur les secteurs de production et la croissance ; que la politique économique soit reconnue comme un facteur clé et non pas seulement une source de solutions « technocratiques » ; que les bailleurs de fonds se concentrent davantage sur les questions de capacités ; et qu'il est nécessaire de mettre l'accent sur un nombre restreint d'initiatives clés, par opposition à une gamme élargie de réformes. Du point de vue des bailleurs de fonds, il y avait lieu de poursuivre la quête des résultats et de s'intéresser à la responsabilisation interne.

Débats en plénière

Les orateurs de la plénière ont ensuite invité les participants à poser des questions et à formuler des observations concernant les DSRP. Un participant, remarquant que les bailleurs de fonds ne s'étaient toujours pas acquittés de leur promesse de consacrer 0,70% du PNB à l'APD, s'est interrogé sur les chances de réaliser les ODM à l'horizon 2015. Un représentant de la Banque a répondu que la société civile doit s'adresser directement aux pays donateurs à ce sujet. Les IFI, pour leur part, s'efforcent de faire campagne en vue de mobiliser des fonds supplémentaires, même lors des réunions de printemps qui se sont tenues récemment. Les ressources de l'IDA viennent d'augmenter considérablement (25 %), à la faveur de la dernière reconstitution. L'enjeu consiste à présent à s'assurer que ces ressources sont convenablement rétrocédées aux pays qui ont les capacités nécessaires pour les

absorber. Il convient de renforcer le cadre de responsabilisation mutuelle des DSRP, afin d'améliorer le système de prestations permettant à cette aide accrue de parvenir aux pauvres, et d'améliorer la gouvernance et les fondements institutionnels dans les pays en développement.

Un autre participant a relevé une contradiction entre les objectifs fixés par la FRPC et le DSRP, la première préconisant souvent la consolidation des finances publiques, et le second cherchant à investir massivement dans les secteurs sociaux ; il s'est demandé comment ces objectifs divergents pouvaient être conciliés. Les services de la Banque ont répondu que dans les pays qui ont été les premiers à adopter les DSRP, la FRPC était antérieure au DSRP, et ne pouvait donc pas traduire les objectifs spécifiques des DSRP. Les nouvelles FRPC remédient à cette situation. Alors que la FRPC cible le cadre macroéconomique approprié, compte tenu de l'enveloppe de ressources disponible sur le court et le moyen terme, ainsi que des difficultés budgétaires confrontant les pays, le DSRP traduit souvent des aspirations. Il en résulte une tension, de sorte que les pays doivent mieux lier les ressources disponibles aux objectifs de leur DSRP. C'est un équilibre qu'il appartient à chaque pays de réaliser tout seul.

Un participant du Nepal a demandé ce que la Banque et le FMI peuvent faire pour s'assurer que la dynamique du développement participatif favorisée par le processus du DSRP ne s'éteigne pas pendant les périodes de troubles politiques. Un représentant de la Banque a répondu que les IFI ne peuvent pas simplement se retirer d'une situation difficile. Mais elles ne peuvent pas non plus appliquer une solution uniforme à la multiplicité des situations nationales. Dans des climats politiques difficiles, toutes les parties prenantes, y compris les OSC, doivent oeuvrer de concert pour trouver des solutions pratiques appropriées aux situations spécifiques. Dans le cas de la Tanzanie, la participation aux dispositifs du DSRP a été très forte. Elle avait fléchi au moment du premier rapport sur l'état d'avancement, mais s'était raffermie lors des rapports ultérieurs, grâce au dialogue avec les pouvoirs publics.

Ensuite, un participant de la Bosnie a présenté la situation difficile de son pays. La SRP en Bosnie consistait en une opération à caractère participatif mettant en jeu toutes les principales parties prenantes, suivi d'une évaluation conjointe par les services de la Banque et du FMI, puis d'une réunion du Groupe consultatif qui a déterminé un déficit de financement à combler pour réaliser les objectifs de la SRP. La CAS était conforme à ces objectifs identifiés sur lesquels bon nombre de bailleurs de fonds s'étaient également alignés. Le FMI avait cependant déterminé un cadre macroéconomique différent, qui était en porte-à-faux avec celui qui était élaboré dans le DSRP. Les Bosniens devaient choisir entre recommencer les négociations à zéro en vue de modifier la SRP, et renégocier avec le FMI. Un an plus tard, il n'y avait toujours pas d'accord de confirmation, et par conséquent, aucun programme de la Banque ou de tout autre bailleur de fonds. Les services de la Banque ont répondu que le rapport du BEI avait demandé au FMI d'améliorer l'alignement des cadres macroéconomiques sur les DSRP, en partenariat avec les gouvernements et les autres parties prenantes. De même, il est manifestement nécessaire de mieux expliquer (ou d'aider le gouvernement à expliquer) les objectifs du cadre macroéconomique, et les compromis qui s'imposent. Cela permettrait aux autorités de mieux communiquer avec les parties prenantes lorsque des chocs ou autres déséquilibres se répercutent sur le cadre macroéconomique. Par ailleurs, le DSRP et la FRPC sont itératifs, et le nouveau style d'évaluation conjointe par les services de la Banque et du FMI permettra de mieux comprendre la SRP – il présentera plus clairement les défis qui confrontent le gouvernement afin que le FMI puisse s'attaquer directement au problème et mieux contribuer à atteindre les objectifs.

Enfin, un représentant du Bangladesh a voulu savoir comment l'on pourrait répartir les responsabilités entre les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds (en particulier les IFI) et la société civile dans les pays qui mettent en oeuvre la SRP dans une optique fondée sur les droits. Un représentant de la Banque a indiqué que les représentants des pouvoirs publics avaient été inclus au Forum pour mieux faciliter les échanges de vues trilatéraux sur cette question.

Réunions en groupes

Après la plénière, chaque participant a pris part à deux des huit réunions de groupe, dont une dans la matinée et l'autre l'après-midi, sur différents thèmes liés aux DSRP :

- a) Qualité de la participation de la société civile ;
- b) Amélioration de l'analyse des données sur la pauvreté ;
- c) Rôle dans la réalisation des ODM ;
- d) Relations avec les budgets nationaux ;
- e) Harmonisation des interventions des bailleurs de fonds ;
- f) Élaboration des DSRP de deuxième génération ;
- g) Mise en oeuvre de la SRP dans des situations de conflit/catastrophe ; et
- h) Stratégies nationales de réduction de la pauvreté dans les pays qui ne participent pas au programme sur la SRP.

Chaque séance a bénéficié de la contribution axée sur les pays de la part des représentants de gouvernements et des OSC, des parlementaires, et des services des organismes d'aide, qui ont aussi joué le rôle de présidents de séance, de participants et de rapporteurs. Les services du FMI et de la Banque qui sont chargés des questions de SRP ont aussi pris part aux réunions. Étant donné que les dispositifs de la SRP visent à faciliter une stratégie de développement à moyen terme hautement intégrée, maîtrisée par le pays, les participants ont eu beaucoup à dire sur les aspects de la mise en oeuvre des DSRP qui manquent de cohérence et ne bénéficient pas d'une participation de qualité des OSC, notamment celles qui représentent les parties prenantes marginalisées. Les participants ont fréquemment cité des exemples de cas dans lesquels les cadres de politique, les analyses et d'autres documents de stratégie appuyés par la Banque n'étaient pas élaborés sur la base des mêmes priorités, indicateurs et objectifs que les DSRP, ou des uns par rapport aux autres. Cette situation présentait de graves conséquences. Au plan local, il devient difficile, voire impossible, pour les communautés et les services ministériels de se rallier à une stratégie commune de développement, ce qui réduit leur intérêt et aptitude à participer à la mise en oeuvre de la SRP et à en suivre les progrès. Au niveau du pays, cette même incongruité se solde souvent par de graves retards dans la mise en oeuvre du DSRP, frustrant considérablement les représentants des OSC et du gouvernement associés à ce processus complexe et difficile.

En ce qui concerne la participation de la société civile aux dispositifs du DSRP, les participants ont souvent relevé que les OSC invitées aux réunions de concertation avaient tendance à être celles qui étaient facilement accessibles et qui approuvaient les stratégies préférées par le gouvernement et la Banque. Dans d'autres cas, des OSC plus critiques étaient effectivement invitées aux réunions de concertation sur les DSRP, mais elles avaient l'impression que leurs points de vue n'étaient pas pris en compte. Toutefois, les OSC qui étaient invitées ne recevaient bien souvent pas assez d'informations appropriées et dans les délais sur les questions en jeu, les options envisagées et sur la manière dont fonctionnent les dispositifs du DSRP, ce qui limitait leur aptitude à participer efficacement. Un argument fondamental sous-tendant ces questions a été avancé par de nombreux participants, à savoir

que la Banque doit adopter une méthode de mise en œuvre des DSRP fondée sur les droits. Une telle démarche suppose qu'il faudrait en premier lieu établir des objectifs de réduction de la pauvreté, tels que ceux énoncés dans les ODM, et adopter ensuite un cadre macroéconomique qui favorise au lieu d'entraver leur réalisation. Cette démarche se justifie également par le fait que la corruption et l'insuffisance des compétences de gestion financière caractérisent de nombreux pays membres emprunteurs. Le fait d'associer les OSC à la définition des objectifs, une allocation plus transparente des crédits budgétaires et le suivi contribueront à obliger les pouvoirs publics à rendre compte de l'utilisation des fonds de la Banque. Pour une présentation plus complète des conclusions de chaque réunion, prière de voir les rapports des rapporteurs à la page consacrée au Forum, sur le site Web de la société civile : <http://www.worldbank.org/civilsociety>.

Dans la soirée de jeudi, des dîners distincts ont été organisés par les six Vice-présidents régionaux de la Banque ou leurs représentants, et deux réseaux (ESSD, EXT). Ces événements ont donné aux participants l'occasion d'échanger des vues sur des questions d'intérêt régional, national et thématique. Les résultats des échanges de vues de ces huit tables rondes sont récapitulés sur le site Web de la Banque consacré à la société civile.

RELATIONS BANQUE MONDIALE – SOCIÉTÉ CIVILE

VENDREDI, 22 AVRIL

Les participants se sont réunis le vendredi à la Banque mondiale pour examiner les relations institutionnelles et analyser l'évolution de la collaboration de la Banque et de la société civile au niveau mondial. La journée a commencé par une plénière au cours de laquelle un groupe d'Administrateurs, un universitaire et un dirigeant d'OSC ont présenté et commenté deux études analysant les relations de la Banque et de la société civile, dont une élaborée par la Banque et l'autre par les OSC. Après la plénière, les participants ont pris part à trois tables rondes pour examiner le rapport de la réunion d'experts et échanger des vues sur les relations entre la Banque et la société civile. La séance de la matinée a été suivie d'un déjeuner offert par le Président de la Banque M. James Wolfensohn. Au cours de cette séance, un communiqué rédigé la veille par un comité des participants membres d'OSC a été présenté à M. Wolfensohn. Celui-ci a répondu officiellement au communiqué et au rapport sur les exposés des tables rondes. Cette occasion était l'une des dernières qu'il avait de partager ses vues avec les OSC en tant que Président de la Banque. Il a aussi répondu aux questions des participants. Dans l'après-midi, les participants ont assisté à des séances informelles sur divers autres thèmes plus spécifiques (Voir site Web). L'une des séances était consacrée aux prochaines étapes pour le suivi après le Forum, tant par la Banque que par la société civile. Le Forum s'est terminé par une réception de clôture offerte par M. Ian Goldin.

SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

La séance a été présidée par M. Shengman Zhang, Directeur général de la Banque mondiale. À l'ouverture de la séance plénière, M. Ian Goldin, Vice-président de la Banque chargé des Affaires extérieures, des Communication et des Questions concernant les Nations Unies, a présenté une étude publiée récemment par l'équipe de la société civile de la Banque et intitulée « Renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et les organisations de la société civile : enjeux et options », finalisée en mars 2005. M. Alnoor Ebrahim et M. Steve Herz ont présenté une deuxième étude intitulée « Appel en faveur de la prise de décision participative », commanditée par les OSC membres du Comité de facilitation conjoint, en tant que projet présenté au public pour observations. Le groupe des intervenants à la plénière comprenait M. Ad Melkert, Administrateur de la Banque mondiale², M. Otaviano Canuto, Administrateur de la Banque mondiale³, Mme Ann Florini, maître de recherche à la Brookings Institution, et M. Joel Pagsanghan, Coordinateur national du Caucus of Development NGO Networks, des Philippines.

M. Goldin a fait la synthèse de l'étude « Renforcer la collaboration entre la Banque mondiale et les organisations de la société civile : enjeux et options ». Il a indiqué que cette étude représente un engagement de la part de la Banque d'instaurer avec la société civile une collaboration plus constructive et plus efficace. L'étude identifie quatre défis principaux consistant à : trouver de

² Administrateur représentant l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Georgie, Israël, la Macédoine, Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine.

³ Administrateur représentant le Brésil, la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur, Haïti, Panama, les Philippines, Suriname, et Trinité & Tobago.

meilleurs moyens de promouvoir et de partager les bonnes pratiques à travers la Banque ; combler l'écart entre les attentes, les politiques et la pratique ; s'adapter aux changements intervenant dans la société civile aux plans mondial et national, c'est-à-dire en adoptant des règles de jeu équitables pour les OSC ; et réaliser une plus grande cohérence et responsabilité à travers la Banque. Pour relever ces défis, les auteurs proposent dix « actions prioritaires » qui ont été entérinées par les Administrateurs et qui détermineront la stratégie d'avenir de la Banque (voir le site Web de la Banque consacré à la société civile).

M. Ebrahim et M. Herz, deux chercheurs indépendants chargés par le Comité de facilitation conjoint de préparer l'étude intitulée « Appel en faveur de la prise de décision participative », ont ensuite présenté cette étude. Les auteurs ont relevé que la Banque, en tant qu'institution publique, était tenue de prendre des décisions conformément aux « normes contemporaines de gouvernance démocratique et participative. » Ils ont cependant fait remarquer que certaines parties de la société civile ne considèrent pas des institutions telles que la Banque comme représentatives des intérêts des pauvres, ou comme rendant compte de leur action. L'étude du Comité de facilitation conjoint formule quatre recommandations clés à l'intention de la Banque, pour faciliter une participation plus utile du public à ses initiatives : 1) Accroître la participation aux mécanismes de prise de décision à chaque stade du cycle de politique/projet ; 2) Mettre en place des normes de procédé minimum obligatoires pour la consultation et la participation ; 3) Améliorer la transparence de sa gouvernance et de ses activités ; et 4) Chercher de manière proactive à étendre et protéger la marge de manoeuvre politique pour une prise de décision démocratique et participative, dans le cadre des dispositifs politiques nationaux. L'étude propose également un cadre pour l'identification des possibilités d'amélioration de la participation à chaque stade du cycle de politique/projet.

M. Ebrahim et M. Herz ont relevé que l'étude de la Banque n'est pas allée jusqu'à recommander la mise en œuvre, à l'échelle de l'institution, d'une politique pour assurer la participation cohérente et effective de la société civile. Un problème de taille tient au fait que la participation des OSC est, dans la pratique, très variable entre les pays, les secteurs et les stades du cycle de politique/projet. Le Comité de facilitation conjoint estime qu'en uniformisant ses meilleures pratiques, la Banque améliorerait sensiblement la qualité, la cohérence et l'efficacité de sa collaboration avec la société civile. En outre, il incombe à la Banque de déterminer les risques que l'on court en participant à ses opérations, et de prendre des mesures pour protéger les participants.

M. Melkert a commencé en faisant remarquer que s'il existe de nombreuses possibilités d'amélioration et d'innovation, les mécanismes de consultation de la Banque se sont considérablement ouverts au cours des dix dernières années. Des critiques telles que celles formulées dans l'étude du Comité de facilitation conjoint semblent parfois se rapporter au passé et non pas à la situation actuelle. M. Melkert a observé que la Banque était une institution appartenant à des gouvernements et créée par eux, ce qui limite la marge de manoeuvre de la direction et du conseil de la Banque dans la mise en œuvre de certaines des propositions telles que celles mentionnées par le Comité de facilitation conjoint. Tel est par exemple le cas quand il s'agit de savoir si la Banque devrait s'engager dans le programme de défense des droits de l'homme. Elle n'a pas reçu pour mandat d'intervenir dans les pays où les droits de l'homme sont entravés, ce qui limite l'influence qu'elle pourrait exercer dans ce domaine.

M. Melkert s'est demandé dans quelle mesure il était pratique d'appliquer les « normes contemporaines de gouvernance démocratique et participative, » parce qu'il existe de nombreuses notions différentes de ces idéaux acceptées aux plans culturel et politique. Aussi importe-t-il que le

dialogue au sujet de la participation se déroule non seulement entre les services de la Banque, mais également au niveau des gouvernements, notamment dans les pays où sont exécutés des projets de la Banque. M. Melkert a indiqué que l'étude de la Banque met l'accent sur le rôle que ses services doivent jouer pour favoriser le maximum de participation dans les projets qu'elle finance. Le plan d'action en dix points formule des recommandations précises pour donner au personnel au niveau du pays les orientations et les moyens nécessaires pour améliorer la qualité et l'efficacité de la participation des OSC. Il a proposé qu'il pourrait être utile de comparer les meilleures pratiques, qui tiennent compte des différences culturelles et politiques entre les pays.

M. Canuto a observé que dans le débat sur la participation de la société civile il ne fallait pas confondre les questions de gouvernance avec celles de la participation. Le rôle de la société civile consiste à servir de garde-fous afin de promouvoir le dialogue et d'assurer la représentation démocratique de l'ensemble des points de vue. S'il est naturel pour chaque partie prenante de la société civile de promouvoir ses propres vues, chacune ne doit pas oublier qu'elle représente une voie parmi tant d'autres. M. Canuto a ajouté que la question de responsabilisation évoquée dans l'étude du Comité de facilitation conjoint s'applique également à la société civile elle-même, et les OSC doivent aussi examiner les questions liées à leur propre responsabilisation et leurs obligations envers leurs clients, et dans le cadre de leur rôle de garde-fous.

Mme Florini a qualifié l'étude de la Banque d'évaluation franche de ses propres responsabilités en matière de collaboration avec la société civile, dans son cadre institutionnel actuel. Elle a aussi admis que l'étude du Comité de facilitation conjoint offre une solide justification d'une participation accrue et un idéal pour élaborer de nouvelles réformes. Elle a cependant noté par ailleurs que l'une et l'autre études ne fournissaient pas d'exemples solides ou d'études de cas qui pourraient servir à inspirer la réforme. Un enjeu de taille pour l'avenir consiste à modifier les structures d'incitation au sein de la Banque pour promouvoir davantage les recommandations formulées dans les deux études. Mme Florini a encouragé les participants de la société civile à user de leur pouvoir de persuasion pour influencer le nouveau Président de la Banque, M. Wolfowitz, en mettant notamment à profit son soutien notoire du développement démocratique, pour promouvoir une participation accrue des OSC. La société civile peut aussi axer davantage son action de plaider sur les pouvoirs publics, les parlementaires et d'autres alliés potentiels en vue d'une plus grande participation.

Mme Florini a proposé que l'on s'attache également à consolider la coordination et le partenariat entre les organisations intergouvernementales, par exemple, entre la Banque et l'Organisation des Nations Unies. Elle a relevé que le système des Nations Unies avait favorisé un niveau différent de collaboration avec la société civile, et que les deux institutions pouvaient tirer parti d'une intensification d'échanges de connaissances et de ressources. Les Nations Unies se sont également penchées sur cette question de partenariat—un exemple est offert par sa proposition de création de la Commission de la consolidation de la paix interinstitutions, qui examinerait les stratégies et les priorités dans les principaux domaines touchant les pays sortant de conflit. Cette initiative pourrait offrir à la Banque mondiale l'occasion d'examiner de nouvelles méthodes afin de mieux mettre en oeuvre ses propres recommandations concernant la collaboration avec la société civile.

M. Pagsanghan, en clôturant la séance plénière, a observé que l'étude de la Banque et celle du Comité de facilitation conjoint partent de deux hypothèses de base différentes concernant l'institution—la Banque se considère comme étant responsable en dernier ressort envers ses membres actionnaires, alors que le Comité de facilitation conjoint soutient que la Banque, en tant qu'institution publique, doit être responsable envers les peuples. Pour mettre en oeuvre les recommandations formulées par les

deux études, il faudrait procéder à des modifications institutionnelles fondamentales, et non pas simplement compter sur les initiatives individuelles des services de la Banque. Celle-ci n'a pas indiqué clairement dans quelle mesure elle est disposée à mettre en oeuvre son plan d'action sur un plan institutionnel.

Débats en plénière

Après les observations du groupe d'experts, les participants ont soulevé des questions et formulé des observations afin de provoquer de nouveaux échanges de vues lors des tables rondes. Certaines de ces questions et observations sont présentées ci-dessous, alors que d'autres sont intégrées dans le résumé analytique des travaux des tables rondes présenté ci-après.

Un participant a voulu savoir pourquoi l'initiative PPTE exclut les pays endettés dont le FMI détermine que le niveau d'endettement est « soutenable », tels que le Kenya, alors que la Banque est décidée à réaliser les ODM, l'allègement de dette et la réduction de la pauvreté. Les remboursements de la dette du Kenya représentent plus du tiers de son budget annuel, ce qui absorbe une part considérable des crédits qui auraient été consacrés aux initiatives de lutte contre la pauvreté et entrave la capacité du pays à réaliser les ODM.

Un autre participant a fait remarquer qu'il ne manquait pas d'exemples de cas où la Banque répétait la même erreur et ignorait les informations recueillies de ses propres études. Dans le cas du Malawi, les données d'une étude d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté indiquant des lacunes dans la méthode de privatisation recommandée par les IFI, n'ont pas été prises en compte dans le DSRP et la planification qui s'en est suivie. Cette situation était attribuée au fait que les études d'impact sur les conditions de vie et la pauvreté ne sont pas intégrées dans les cycles de politique/projet et, dans le cas d'espèce, l'étude d'impact s'est terminée trop tard dans le processus pour avoir un effet sur les décisions essentielles.

De nombreuses OSC considèrent l'élection de M. Wolfowitz comme un revers potentiel pour elles. Et, en fait, il n'existe pas de politique formelle obligeant la Banque à collaborer avec la société civile et à l'impliquer dans ses activités. Autrement dit, la société civile doit aussi assumer la responsabilité, non seulement de continuer à insister sur une collaboration de meilleure qualité avec la Banque, mais aussi de renforcer ses propres capacités et celles de la Banque afin de réaliser les idéaux proposés par le Comité de facilitation conjoint. Un représentant de la Banque a répondu que l'étude récente sur les enjeux et les options, qui définit les actions prioritaires (voir le [site Web de la société civile](#) de la Banque), examinée par le Conseil de la Banque présente effectivement une « feuille de route institutionnelle » et prévoit la poursuite des politiques et des actions de collaboration entre la Banque et la société civile.

DÉBATS DES TABLES RONDES DE VENDREDI

Les débats au cours des trois tables rondes simultanées ont porté sur une grande variété de thèmes, dont bon nombre ont également été couverts au cours des échanges de vues de jeudi sur les DSRP. Les questions sont regroupées ci-dessous en trois thèmes principaux, à savoir : 1) Intégration de la participation de qualité dans les opérations ; 2) Renforcement des capacités ; et 3) Élargissement des perspectives en matière de gouvernance. Naturellement, la plupart des questions concernant les

relations entre la Banque et la société civile ont des aspects plurisectoriels pouvant être liés à tous ces thèmes. La question de la *responsabilité institutionnelle* occupe une place centrale dans ce débat. Les OSC, telles que celles représentées au sein du Comité de facilitation conjointe, soutiennent qu'en tant qu'institution publique, la Banque se doit d'identifier précisément et de faciliter l'inclusion des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les jeunes, les ouvriers, et les handicapés, même lorsque les gouvernements emprunteurs ne considèrent pas cela comme priorité et que ces groupes ne soutiennent pas le programme de la Banque. Ces considérations se fondent sur plusieurs hypothèses de base. La première est que la participation aux interventions de la Banque portant sur les politiques et les projets représente un droit politique fondamental pour tous les groupes. De nombreux participants ont indiqué que la participation de la société civile dans leurs pays était limitée aux groupes de parties prenantes qui étaient aisément accessibles et dont on sait qu'ils soutiennent le programme d'action des pouvoirs publics, ou des groupes plus critiques qui avaient l'impression leur contribution n'était pas prise en compte. Une autre hypothèse de base est que la Banque doit prendre les mesures nécessaires pour obtenir les résultats les plus efficaces et les plus durables avec les ressources financières publiques qu'elle prête aux gouvernements emprunteurs. Dans bien de cas, il pourrait être nécessaire de solliciter la contribution des OSC voire consentir de gros investissements au renforcement de leurs capacités pour leur permettre de participer efficacement aux processus de prise de décision. Les Administrateurs de la Banque, en revanche, soutiennent qu'ils sont en définitive comptables de leurs actes envers leurs actionnaires ; en d'autres termes, aux gouvernements des pays membres. La Banque ne saurait imposer des politiques nationales à ses actionnaires. Les services de la Banque peuvent encourager l'inclusion et le renforcement des capacités des groupes de parties prenantes marginalisés, mais il s'agit, en fin de compte, d'un processus qui doit être tiré par le gouvernement.

Par ailleurs, les participants ont aussi souligné que la société civile en tant que telle représente un ensemble de vues très variées, souvent fragmenté et parfois contradictoires. Les OSC sont tenues au même titre de renforcer leurs capacités, de s'organiser et de plaider auprès des gouvernements donateurs afin qu'ils assurent une représentation plus démocratique de leurs clients dans la planification du développement. Les OSC doit également instaurer des partenariats avec les parlementaires et les agents de la fonction publique des principaux départements afin de plaider directement auprès de leurs gouvernements. La concurrence que les OSC se livrent pour obtenir des ressources peut parfois faire en sorte qu'elles soient réticentes à partager l'information au sujet de leurs programmes ou à collaborer avec d'autres organisations. Le renforcement des réseaux de coopération entre les OSC peut aussi rehausser leur capacité à nouer efficacement le dialogue avec les gouvernements et les bailleurs de fonds.

Inclusion de la participation de qualité

Le maintien d'une participation utile dans tous les dispositifs de la Banque, y compris le DSRP, est un sujet de préoccupation déclaré du Comité de facilitation conjoint, des OSC et de la Banque elle-même, et a été un point soulevé au cours de la plupart des séances du Forum. Les participants ont cité de nombreux exemples d'amélioration nette de la participation au fil du temps, tels que les dispositifs SRP au Sri Lanka et en Tanzanie. Il demeure cependant le sentiment généralisé que la contribution des OSC n'est pas prise en compte dans les versions finales des DSRP et d'autres documents de la Banque. D'une manière générale, on a estimé que pour faire en sorte que la participation soit plus utile, il faudrait ouvrir les dispositifs de consultation à un plus large éventail de groupes de parties prenantes, et consacrer davantage d'investissements aux ressources et à la formation.

Il se peut que le débat le plus controversé soit celui concernant la mise en place par la Banque de *normes minimales* pour assurer la qualité de la participation des parties prenantes à ses activités. Le Comité de facilitation conjoint et de nombreuses autres OSC ont préconisé l'application à l'échelle de la Banque des normes pour la participation afin d'institutionnaliser ses meilleures pratiques et refléter les « normes contemporaines de gouvernance démocratique et participative ». Les partisans des normes déclarent qu'en l'absence de certaines références convenues pour les résultats dans ce domaine, la Banque comme les OSC auront plus de mal à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs même communs. Il en est particulièrement ainsi au niveau des pays car la qualité de la participation de la société civile varie considérablement selon les intérêts, les capacités et les ressources des services pays. Bien souvent, les services de la Banque ne rencontrent que les OSC installées en ville, et non pas les acteurs au niveau local, en milieu rural ou les quartiers périphériques. Ce niveau de participation—limitée à l'élite urbaine—ne constitue pas une concertation efficace.

D'autres participants se sont inscrits en faux contre la notion de normes minimales. L'argument selon lequel la Banque a des responsabilités envers ses actionnaires implique que sa politique institutionnelle doit respecter le fait qu'il existe des notions acceptées aux plans culturel et politique de la signification de la « participation démocratique ». Le dialogue au sujet de la participation doit être ramené au niveau national, en particulier dans les pays où l'on exécute des projets de la Banque. On a aussi relevé que les normes minimales nécessiteraient que la Banque surveille ses services dans ce domaine—une démarche qui a échoué dans le passé avec d'autres types d'initiatives. En l'absence d'investissements accrus dans les ressources, de formation et d'incitations pour les services de la Banque, pour qu'ils recourent aux meilleures pratiques, les normes minimales pour la participation risquent d'encourager une approche symbolique de la participation au niveau de la direction. Au lieu d'améliorer la qualité de la collaboration entre la Banque et la société civile, cette démarche encouragerait l'utilisation généralisée d'interactions précipitées, superficielles et mal animées. L'application de normes minimales amènerait également la Banque à jouer un rôle d'intermédiaire entre les gouvernements et la société civile, un rôle dont la Banque sciemment à s'écarter. Au lieu de normes minimales, on a plutôt besoin d'intensifier le renforcement des capacités au niveau des pays, d'aider les gouvernements examiner, comprendre et appliquer de bonnes pratiques.

De toute évidence, les deux camps ont en commun une profonde préoccupation à l'égard de la qualité de la participation de la société civile au *niveau du pays*, et un besoin réel de ressources et de formation accrues pour les services de la Banque et ceux des gouvernements pour assurer une collaboration efficace avec les OSC. On a relevé qu'en fait la participation des services des pays au Forum était très limitée, au mieux.

Un autre enjeu essentiel pour de nombreux participants au Forum est l'absence de participation des parties prenantes aux dispositifs de prise de décision à *tous les stades* des activités financées par la Banque : notamment l'élaboration des politiques, l'identification préliminaire du projet et par la suite, le suivi et l'évaluation rétrospective. La participation de la société civile aux différents stades des dispositifs SRP n'est pas clairement définie. Les OSC peuvent jouer un rôle critique non seulement à la phase de planification, mais aussi pendant l'élaboration initiale, les révisions ultérieures, les négociations et la passation de marchés, l'établissement de rapports annuels et l'élaboration de stratégies de « deuxième génération. »

Le troisième enjeu est le *partage de l'information*, l'amélioration de la documentation et de la diffusion des bonnes pratiques. De nombreux participants ont fait état de difficultés telles que celle consistant pour les autorités nationales à inviter de manière sélective aux réunions de consultation, à ne

par distribuer les documents nécessaires à temps, ou créer de toute autre manière un emploi du temps trop serré. Il arrive bien souvent que l'information ne soit pas mise à la disposition des représentants des OSC dans leur langue locale. Même lorsqu'elle l'est, les documents relatifs à la Banque sont souvent rédigés en un langage technique, que les profanes ont du mal à comprendre, ce qui limite leur utilité. Les services de la Banque et ceux des pays doivent aussi s'assurer qu'ils reçoivent des informations suffisantes au sujet des dispositifs de participation lors de l'élaboration des analyses et des documents de stratégie, afin que les OSC soient suffisamment bien préparées pour participer. Ils doivent aussi indiquer clairement les questions qui sont négociables et celles qui ne le sont pas. Après les consultations, les participants doivent être informés des contributions reçues de toutes les parties et de la relation entre ces contributions et la décision prise en fin de compte. Il a été relevé que si la Banque accordait un rang de priorité plus élevé au partage d'une information de qualité avec les parties marginalisées, cela aiderait considérablement à instaurer la confiance entre elle et de nombreuses OSC.

La nécessité d'un *mécanisme formel* ou régulier de collaboration entre la Banque et la société civile était le quatrième sujet fréquemment mentionné par les participants, et fait également partie des dix domaines d'intervention prioritaire de la Banque. De nombreux participants ont convenu que le Comité de facilitation conjoint, en tant qu'un tel mécanisme, a eu beaucoup de difficultés et qu'il devient absolument nécessaire de trouver une solution de rechange. Une possibilité pourrait être un Conseil consultatif de la société civile, analogue à celui des Nations Unies. Un obstacle de taille à un tel mécanisme est l'absence de confiance entre la société civile et la Banque. Une autre solution pourrait consister à nommer un Vice-président chargé des relations avec la société civile.

Il a été suggéré qu'il pourrait être plus efficace de s'attacher en premier lieu à renforcer les mécanismes informels de collaboration et de consolider la confiance entre les OSC et la Banque. L'augmentation des investissements dans le renforcement des capacités des OSC du Sud serait un aspect fondamental de cette démarche, afin d'accroître leur accès aux mécanismes informels. Bon nombre de participants ont également indiqué qu'ils étaient favorables au recours à des forums thématiques sur les politiques, en vue d'aider les OSC à cibler et à partager les connaissances sur des questions spécifiques—par exemple, la dette, la conditionnalité, et les questions évoquées dans les documents sur les ODM. Les OSC disposent d'informations et effectuent souvent leurs propres analyses ; elles ont des données utiles sur les analyses de la pauvreté, l'impact environnemental, et autres recherches qui ne sont pas utilisées. De tels mécanismes organisés par thème, pourraient permettre de diffuser ces informations. Pour assurer l'importance et la qualité des contributions à de tels forums, il a été proposé qu'ils soient d'abord organisés au plan national, puis au plan régional, avant que ne se tienne un forum mondial. La sélection des OSC participant à ces forums pourrait être assurée par les plateformes ou réseaux locaux d'OSC.

Les recommandations présentées à la Banque au sujet de la participation qui ont été fréquemment citées par les participants du Forum comprennent les suivantes :

- Mettre en oeuvre des directives/références pour suivre les progrès accomplis dans les domaines qui font déjà l'objet de consensus entre la société civile et la Banque.
- Instituer un cadre temporaire précis pour la mise en oeuvre des dix actions prioritaires entérinées par la Banque dans l'étude sur les « Enjeux et options. »
- Accroître l'investissement consacré au partage des meilleures pratiques, de la formation et d'autres formes de renforcement des capacités au niveau du pays, afin de permettre aux services de comprendre et d'utiliser les meilleures pratiques, en tenant compte des différences culturelles et politiques entre les pays.

- Organiser des réunions régionales réunissant les OSC et les services dans le pays pour leur permettre d'échanger des vues sur les questions liées à la région.
- Encourager davantage de réunions locales entre la Banque et la société civile pour faire en sorte que les services de la Banque dans le pays soient au courant des problèmes sur le terrain, à travers tout le pays.
- Prévoir des incitations institutionnelles en faveur des services chargés des programmes par pays et des responsables gouvernementaux, afin qu'ils appliquent les meilleures pratiques à la participation des OSC à tous les stades des études sur les politiques et les projets.
- Veiller à ce que des informations régulières et pertinentes sur les études consacrées aux politiques et aux projets financées par la Banque soient disponibles dans une langue compréhensible par les OSC représentant les parties prenantes marginalisées. Envisager d'autres moyens de diffusion, tels que la radio et la télévision.
- S'assurer que les services chargés des programmes par pays sont pleinement conscients de l'existence des OSC dans l'ensemble de leur pays et encourager les membres des missions de la Banque et les équipes de la CAS qui visitent le pays à rencontrer la société civile.
- Intensifier les contacts avec les parlementaires en tant que moyen d'aider à combler le fossé existant entre les pouvoirs publics et la société civile.

Élargissement des perspectives en matière de gouvernance

Tout en étant liée aux questions de participation, le renforcement des capacités peut aussi être considéré comme un thème principal des discussions. Comme c'est le cas pour la participation, la responsabilité représente un problème fondamental en matière de renforcement des capacités. De nombreuses OSC soutiennent qu'en tant qu'institution publique, la Banque devrait consentir des investissements importants et continus au renforcement des capacités des organisations locales pour leur permettre de participer à tous les stades des activités qu'elle finance dans le domaine des projets et des orientations. Dans le cas des OSC, le renforcement des capacités peut comprendre, entre autres, la formation par la Banque des services des OSC, la fourniture de l'information et des matériels aux OSC pour consolider leur aptitude à dialoguer avec les IFI et d'autres bailleurs de fonds, et l'octroi de petits dons pour améliorer l'accès des OSC à la technologie ou autres outils de développement des ressources.

Un autre argument, peut-être moins sujet à controverse, invoqué par les participants en faveur de l'accroissement des investissements consacrés au renforcement des capacités est qu'ils amélioreront le bien-fondé, la qualité et la viabilité des activités de la Banque liées aux projets et aux orientations. Cet argument se fonde sur l'hypothèse selon laquelle la participation des groupes de la société civile aux mécanismes d'élaboration, d'exécution et de suivi influe positivement sur ces mécanismes—observation qui a été faite par la Banque elle-même. On a noté que la collaboration avec la Banque constitue en elle-même une activité de renforcement des capacités pour de nombreuses OSC. Les participants ont cependant signalé plusieurs domaines spécifiques de renforcement des capacités dans lesquels la Banque pourrait investir davantage, ce qui améliorerait la réussite à long terme de ses initiatives impliquant des OSC. Ces domaines comprennent les suivants : l'élaboration de la stratégie institutionnelle ; la recherche, l'évaluation et le suivi, pour mettre au point un plaidoyer fondé sur le concret ; l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget ; l'octroi des moyens d'obtenir l'information des IFI, et d'influencer efficacement la Banque et les gouvernements. La fourniture de l'information régulière et appropriée au sujet des initiatives de la Banque, comme on l'a vu plus haut, renforce également la capacité à participer aux dialogues.

Même les participants qui ne conviennent pas nécessairement que la Banque devrait augmenter les investissements qu'elle consacre au renforcement des capacités des OSC admettent souvent qu'il est important de renforcer les capacités des services de la Banque dans le domaine de la collaboration avec la société civile. La Banque peut aussi faire mieux pour former ses services en matière d'analyses participatives de la pauvreté et de l'impact, ce qui améliorera aussi bien la prise en main par les intéressés que la qualité de ces activités. Le plan d'action prioritaire de la Banque en dix points lance également un appel en faveur de l'élaboration d'un « programme d'apprentissage mieux structuré et mieux intégré à l'intention du personnel et des États membres de la Banque sur ... la manière d'impliquer les OSC de manière plus effective, ainsi que le renforcement des capacités des OSC concernant les modalités d'une coopération plus efficace entre la Banque et ses États membres. »

Les recommandations adressées à la Banque sur le renforcement des capacités qui ont été souvent citées par les participants comprennent :

- Rechercher et étayer par des documents les meilleures pratiques dans divers domaines de renforcement des capacités, dans lesquels la Banque et d'autres bailleurs de fonds interviennent déjà.
- Dialoguer davantage avec d'autres bailleurs de fonds et les OSC sur le thème du renforcement des capacités. Répertorier les besoins et collaborer avec d'autres bailleurs de fonds afin d'augmenter les ressources consacrées au renforcement des capacités.
- Mettre en place des mesures visant à inciter les pouvoirs publics à affecter des investissements au renforcement des capacités et à y prendre part, pour faciliter la participation aux initiatives financées par la Banque.
- Contribuer davantage à l'octroi de dons de faible montant aux OSC locales, destinés plus spécialement au renforcement des capacités.
- Informer à grande échelle les OSC locales et les associer au programme de formation à l'intention des services des pays membres qui sera mis en place cette année.
- Appuyer le renforcement des capacités des OSC en matière de gestion des finances publiques dans le cadre des dispositifs tels que les DSRP, sur la base d'études diagnostiques conjointes, en particulier dans le domaine de la gestion des dépenses publiques.

Élargir les perspectives en matière de gouvernance

Un grand nombre de participants ont soutenu qu'en tant qu'institution publique exerçant une énorme influence, la Banque devrait appuyer plus activement une plus large représentation de la société civile aux dialogues sur les politiques aux niveaux local et national. Dans les pays où la société civile se développe, la Banque doit s'attacher à fournir des informations suffisantes et régulières aux OSC afin qu'elles puissent s'impliquer dans des dispositifs financés par la Banque aux niveaux local et national. La Banque doit aussi faciliter la mobilisation et affecter davantage de ressources à l'amélioration de la qualité de ces dialogues sur les politiques—en particulier les *débats macroéconomiques* qui offrent un cadre à la plupart des stratégies de développement.

Dans les pays où la société civile est plus faible ou est réprimée par les autorités, tel qu'au Vietnam ou au Népal, les participants ont souligné que la Banque avait la *responsabilité* de faciliter activement le développement et la participation à la prise de décision aux plans local et national, en tant que moyen d'améliorer la qualité des actions de développement financées par les fonds publics. Ceci implique que la Banque devrait adopter une *méthode axée sur les droits* pour effectuer les analyses et élaborer les documents de stratégie qu'elle finance. (Il s'agit entre autres des DSRP.) Une *méthode axée sur les*

droits exigerait une analyse de plus vaste portée des problèmes et des causes profondes de la pauvreté et cernerait plus complètement les aspects politiques et socioéconomiques, au lieu de suivre simplement le cadre macroéconomique. Les définitions de la pauvreté que la Banque utilise dans ses évaluations devraient aussi être déterminées par des facteurs sociaux et environnementaux, en sus des facteurs économiques. L'élargissement des perspectives dans ces initiatives faciliterait mieux l'inclusion des OSC que les pouvoirs publics pourraient autrement marginaliser. Certains participants ont fait remarquer que la Banque n'avait pas encore reçu le mandat d'adopter une « méthode axée sur les droits. » D'autres ont cependant soutenu que la *corruption et les faibles compétences de gestion financière* qui caractérisent nombre de pays emprunteurs justifient le recours à une méthode axée sur les droits. L'implication des OSC à la définition des objectifs, à l'affectation des crédits budgétaires et au suivi, permettrait de faire en sorte que les pouvoirs publics rendent compte de l'utilisation des fonds de la Banque.

Les participants ont proposé plusieurs moyens essentiels par lesquels la Banque pourrait renforcer directement ou indirectement la participation de la société civile aux dispositifs de prise de décision. La Banque peut se donner pour priorité de faciliter les changements d'attitudes des pouvoirs publics à l'égard des OSC, en reconnaissant leurs contributions et réalisations dans des cas exemplaires. La Banque doit également modifier ses pratiques d'octroi de prêts ainsi que ses politiques en matière de rémunération et de promotion du personnel, afin de mettre en place de solides mesures d'incitation au profit des pays membres qui recherchent et intègrent la contribution des OSC dans leurs dispositifs de prise de décision.

Au nombre des recommandations adressées à la Banque concernant l'élargissement des perspectives en matière de gouvernance, les participants au Forum ont le plus fréquemment cité celles qui suivent :

- Inviter et faciliter l'inclusion des OSC dans les dialogues sur la politique macroéconomique.
- Communiquer aux OSC et au grand public les grandes lignes du cadre macroéconomique et ses hypothèses sous-tendant les choix opérés. Il est nécessaire d'expliquer et de comprendre les scénarios disponibles, et de préciser les compromis.
- Prévoir des mesures pour inciter les pouvoirs publics à décentraliser les dispositifs de prise de décision.
- Solliciter et présenter une gamme complète d'options et leurs incidences, reflétant les perspectives en dehors du gouvernement, dans les domaines des documents de stratégie et des analyses de la pauvreté et d'impact.
- Solliciter et faciliter la participation des OSC, du stade de planification à celui de l'exécution. Associer les OSC à la définition des objectifs, au suivi participatif du budget et aux audits sociaux.
- Mettre en oeuvre des programmes pour permettre aux pouvoirs publics et aux services chargés des programmes par pays d'apprécier et de comprendre l'utilité d'intégrer la contribution des OSC aux dispositifs de prise de décision.
- Mettre en place pour les pratiques de prêt et les politiques de gestion du personnel, des mesures d'incitation qui récompensent les services de la Banque et les pouvoirs publics qui sollicitent et intègrent l'optique des OSC dans les dispositifs de prise de décision.

DÉJEUNER AVEC LE PRÉSIDENT WOLFENSOHN

Le modérateur pour les échanges de vues qui ont eu lieu pendant le déjeuner était M. Kumi Naidoo, Administrateur de Civicus. La séance a commencé par la présentation du communiqué de la société civile, par M. Collins Magalasi, Administrateur du Réseau de justice économique du Malawi. Le communiqué formule à l'intention de la Banque des recommandations pour l'amélioration de la participation de la société civile dans la perspective de l'entrée en fonction en juin 2005 du nouveau Président de la Banque, M. Paul Wolfowitz. Le communiqué exhorte la direction et le Conseil de la Banque à répondre aux points précis qu'il soulève, par écrit et en communiquant directement avec la société civile, d'ici aux Assemblées annuelles de 2005. (Voir le site Web de la Banque sur la société civile). Les échanges de vues sur le communiqué ont été suivis des rapports présentés par M. Moreblessings Chidaushe (Chargé de programme, AFRODAD), Mme Belinda Calaguas (chef du service de promotion, Water Aid), et M. Samuel Zan (Directeur, Send Foundation).

M. Wolfensohn a fait remarquer en commençant que le préambule du communiqué illustre de nombreux aspects des relations entre la Banque et la société civile, dans la mesure où l'une et l'autre ont tendance à insister sur leurs points de vue classiques réciproques. La Banque et les OSC doivent plutôt s'efforcer de surmonter ces différences et de se concentrer sur le problème de base que nous partageons – notre préoccupation à l'égard des pauvres. En effet, malgré les progrès remarquables enregistrés dans l'amélioration des indicateurs de développement de certaines régions, des milliards de personnes continuent de disposer de moins de 2 dollars par jour pour vivre. Un tiers de la population du monde est constitué de jeunes de moins de 14 ans, qui vont avoir besoin d'un emploi. Et au cours des 25 prochaines années, 2 milliards de personnes *supplémentaires* auront besoin d'aide. Le véritable combat c'est pour eux qu'il faut le mener—et non pas entre la Banque et la société civile. Il est évident que la Banque et la société civile seraient plus efficaces si elles avaient des rapports moins tendus. Et, en réalité, elles ne peuvent pas se permettre de se critiquer constamment. L'un des défis les plus importants consiste désormais à porter à une plus grande échelle les meilleures actions de l'une et de l'autre afin de faire face à la multitude de pauvres qui s'adressent à nous, tout en réussissant à réaliser les ODM. M. Wolfensohn a également noté que la société civile n'a pas le « monopole de la compassion », dans la mesure où les services de la Banque sont aussi déterminés à promouvoir le développement et à lutter contre la pauvreté.

En ce qui concerne le communiqué, M. Wolfensohn a estimé qu'il n'y avait pas un seul de ses points auquel la Banque ne souscrivait pas, d'une manière générale. Le véritable enjeu consiste pour la Banque et la société civile à trouver des moyens nouveaux et plus efficaces d'oeuvrer de concert, pour mettre en application les recommandations du communiqué. La Banque pourrait, à certains égards, faire mieux pour faciliter cette relation. En dernier ressort, la Banque ne peut cependant pas, par elle-même, modifier les politiques nationales. Et dans certains pays, les pouvoirs publics continuent de considérer la société civile comme « l'opposition. » La société civile, quant à elle, a également des problèmes qu'elle doit régler pour être plus efficace. Certains des groupes les plus marginalisés, tels que les handicapés, sont également exclus des dispositifs d'organisation de la société civile. Il est inutile de continuer de trop insister sur la dynamique et la structure des relations. Il importe de ne pas méconnaître nos différences, mais à moins de trouver les moyens de conjuguer nos ressources et de nous concentrer sur les problèmes essentiels, nous pourrions pas extrapoler notre action à une plus grande échelle. En conclusion, M. Wolfensohn a relevé certains enjeux communs à la Banque et à la société civile : tendre la main au secteur privé en vue de tirer parti de ses ressources pour lutter contre

la pauvreté ; sensibiliser et associer le public aux questions de développement ; plaider en faveur d'une augmentation des ressources disponibles et insister sur une plus grande unité entre les bailleurs de fonds.

Débats

Après ces observations, M. Wolfensohn a répondu aux commentaires et questions des participants. L'un d'eux, relevant l'accent mis par M. Wolfensohn sur le renforcement du dialogue entre la Banque et la société civile, a observé qu'un dialogue véritable suppose que toutes les parties ont également droit de proposer des solutions aux problèmes communs. M. Wolfensohn a répondu qu'au cours de son mandat de Président de la Banque il a, à maintes reprises, pris sur lui d'écouter la société civile et de lui répondre. Au niveau local, près de 90 % des services de la Banque écoutent les OSC d'une manière ou d'une autre. Il importe cependant de ne pas oublier que les institutions ne changent pas du jour au lendemain, et aussi qu'il est souvent difficile d'identifier, et partant, de répondre à une « optique de la société civile » cohérente. Il y aura toujours de vifs ressentiments à l'égard de la Banque, mais tout le monde pourrait y gagner si l'on reconnaissait les atouts et les réalisations de la Banque ainsi que ses lacunes.

Un autre participant a demandé à M. Wolfensohn ce qui constitue, selon lui, les obstacles à l'amélioration du partenariat et de la cohérence entre les bailleurs de fonds et les OSC. Il a répondu que la division au sein de la société civile elle-même en serait un. Par exemple, les parlementaires critiquent la collaboration de la Banque avec les OSC, estimant que la société civile ne devrait être représentée que par ceux qui ont été démocratiquement élus à cet effet. Le conflit entre les OSC séculaires et celles qui sont fondées sur la foi en offre un autre exemple. Ce n'est que depuis 1997 que la Banque entretient un dialogue utile avec les organisations fondées sur la foi. Ces organisations jouent cependant un rôle de premier plan dans le développement et ne doivent pas être exclues. C'est ainsi qu'en Afrique ces organisations fournissent plus de la moitié de l'aide dans les domaines de l'éducation et de la santé. La rivalité entre les OSC internationales et les OSC locales représente un facteur potentiellement très préjudiciable. Dans le cas du tsunami en Asie, les organisations internationales ont bénéficié de la majeure partie des fonds de secours, bien qu'elles ne soient pas nécessairement les mieux qualifiées pour la tâche à mener sur le terrain. De même, les OSC internationales et locales travaillent souvent à contre courant dans leur action de plaidoyer. Les OSC doivent trouver le moyen de se concentrer sur les problèmes fondamentaux et oeuvrer de concert, en mettant à profit leurs avantages comparatifs. Les opérations de secours à la suite du tsunami représentent le risque que l'on court en agissant autrement. L'absence de cohérence et de partenariat pourrait bien se traduire par une mauvaise utilisation catastrophique des fonds, ce qui aurait de graves répercussions pour les bailleurs de fonds, les OSC et l'avenir du développement d'une manière générale.

Un autre participant, relevant l'accent mis par le DSRP sur la stabilité macroéconomique, qui pourrait contredire son objectif d'un cadre de développement intégré, a demandé à M. Wolfensohn si la Banque pourrait mettre en place des fonds spéciaux pour le renforcement des capacités au plan local et le développement social, en conférant aux OSC un rôle clairement défini dans la deuxième série des DSRP. Il a répondu que des fonds sociaux avaient été constitués dans certains pays couverts par la SRP. Toutefois, le PRSP prévoit que les administrations et les organismes d'exécution doivent élaborer et gérer une stratégie de développement davantage axée sur le pays, alors que les fonds sociaux seraient en dehors d'un tel cadre. Dans certains pays relevant de la SRP, il pourrait être possible de créer des fonds spéciaux pour financer des programmes spéciaux, mais les pouvoirs publics opposent

une certaine résistance à cette idée. La Banque s'est adressée aux instances parlementaires pour venir à bout de cette réticence. Mais il serait peut-être plus efficace de s'attacher à renforcer le caractère inclusif des dispositifs de la SRP eux-mêmes, afin d'accorder plus d'attention au développement social, au lieu d'espérer que les pouvoirs publics constitueront des fonds spéciaux pour financer le développement social.

La séance est ensuite passée à l'examen du communiqué que les participants venaient de présenter à M. Wolfensohn. Les participants l'ont de nouveau prié de transmettre au nouveau président, M. Wolfowitz, le communiqué qui représente la position largement partagée des OSC à l'égard de la Banque. Ils ont aussi demandé que les points soulevés dans le communiqué fassent l'objet, de la part de M. Wolfowitz, d'une réponse écrite adressée directement à la société civile. M. Wolfensohn a assuré les participants qu'il allait transmettre le communiqué à M. Wolfowitz et lui proposer de donner une réponse formelle. Il ne pouvait cependant pas garantir que M. Wolfowitz le ferait, notamment parce qu'il semble que la Banque fait déjà tout ce qui est proposé dans le communiqué. Un participant a demandé à M. Wolfensohn ce qu'il proposerait aux OSC à titre de prochaine étape dans leur collaboration avec la Banque, au moment où M. Wolfowitz entre en fonction en tant que Président de la Banque. M. Wolfensohn a déclaré en réponse qu'il avait rencontré M. Wolfowitz et s'était entretenu longuement avec lui sur divers dossiers et qu'il l'avait trouvé intelligent et sincère dans son désir de travailler efficacement pour la Banque. M. Wolfensohn a indiqué que son successeur avait déjà manifesté la volonté de dialoguer avec ses critiques, et il a déclaré que M. Wolfowitz allait tendre la main à la société civile. Les échanges pourront être tendus, mais les OSC seront rassurées par sa franchise et son ouverture d'esprit.

M. Naidoo a fait remarquer, en conclusion de la séance de déjeuner, qu'à un certain niveau la Banque et la société civile s'intéressent aux mêmes questions, mais que les aspects importants à prendre en compte sont des points de détail. De toute évidence, la société civile ne devrait pas concentrer tous ses efforts sur la réforme de la Banque. Elle doit aussi diriger ses actions de plaidoyer vers d'autres grands bailleurs de fonds, tels que les gouvernements du G7.

Après les échanges de vues qui se sont déroulés pendant le déjeuner, les participants ont pris part à cinq tables rondes parallèles, consacrées à un ensemble de thèmes spéciaux sur lesquels la Banque voudrait une contribution des OSC. Ces thèmes comprenaient la dette, le commerce, et les ODM au niveau mondial ; la collaboration opérationnelle entre la Banque et les OSC ; l'examen de la conditionnalité de la Banque ; et la prestation de services publics/privés efficaces.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI CONSACRÉE AUX PERSPECTIVES D'AVENIR

La séance sur les perspectives d'avenir a réuni un petit groupe de représentants des OSC et de la Banque pour faire le bilan du Forum et examiner les meilleurs moyens de mettre en oeuvre les propositions qui ont été formulées. Certains participants ont posé des questions sur la situation de l'étude de la Banque et de celle du Comité de facilitation conjoint. Les représentants de la Banque ont expliqué que l'étude sur les « Enjeux et options » est un document de stratégie, fruit de deux années de processus itératif, incluant une vaste contribution de la société civile. Le document ayant déjà été approuvé par le Conseil, il est peu probable qu'il fasse l'objet de nouvelles modifications. L'étude du Comité de facilitation conjointe, intitulée « Appel en faveur d'une prise de décision participative », a été commanditée en novembre 2004 et n'a jamais visé à constituer une réponse au document de la Banque. Elle a plutôt été présentée à titre d'étude complémentaire. Il a été relevé qu'en sus d'une

réponse formelle au communiqué, certains participants réclamaient de la Banque une réponse formelle à l'étude du Comité de facilitation conjoint lorsqu'elle sera finalisée.

Il a été proposé qu'au lieu de réexaminer l'une ou l'autre étude, il serait plus utile d'élaborer un plan d'action pour mettre en oeuvre les recommandations du communiqué. Les participants ont aussi relevé que la demande par le communiqué d'une réponse officielle donne à la société civile et aux services de la Banque un outil permettant de poursuivre le plaidoyer et la collaboration après l'entrée en fonction du Président Wolfowitz. Un représentant de la Banque a déclaré qu'une copie du communiqué serait remise à M. Wolfowitz et que les OSC devraient s'attendre à une certaine réponse comme il a été demandé. Le comité de planification du Comité de facilitation conjoint a accepté officieusement de contribuer à faciliter le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du communiqué. Toutefois, un rôle de plaidoyer permanent risque d'aller au-delà du mandat du Comité de facilitation conjoint, dans la mesure où ce mandat prend officiellement fin en juin 2005, ce qui implique que d'autres organisations devront prendre la relève.

Les débats se sont ensuite tournés vers les mécanismes formels et informels possibles pour poursuivre la collaboration entre la Banque et la société civile. Une solution pourrait consister à mettre en place un conseil consultatif formel, analogue à celui du PNUD. Le plan d'action de la Banque préconise la création d'un service consultatif/point focal à l'échelle de l'institution pour les consultations. Un obstacle de taille à un tel mécanisme est l'absence réelle de confiance entre la société civile et la Banque. Il a été proposé qu'il serait peut-être plus judicieux de se concentrer, dans un premier temps, sur le renforcement des mécanismes informels de collaboration et de constituer une base plus solide de confiance entre les OSC et la Banque avant de tenter de mettre en place un mécanisme formel. L'accroissement des investissements dans le renforcement des capacités des OSC du Sud représenterait un aspect essentiel de cette démarche, afin de faciliter leur accès aux mécanismes formels.

Il a été décidé de maintenir le dialogue sur des options possibles pour poursuivre l'action de plaidoyer. Toutefois, au nombre des propositions formulées pour faire l'objet d'examen à court terme, on peut citer : le pilotage de quelques études de cas dans certains pays sur certains des thèmes principaux du plan d'action en dix points de la Banque, afin d'instaurer la confiance entre les OSC et la Banque et de mieux comprendre comment nous collaborons ; et l'organisation, dans un an environ, d'une deuxième conférence ciblant davantage certains des thèmes les plus importants soulevés au cours de ce Forum.

RÉCEPTION DE CLÔTURE

Le Vice-président Ian Goldin a offert une réception de clôture au cours de laquelle il a remercié tous ceux qui étaient venus et a noté que la Banque était très satisfaite des échanges de vues de fond, francs et constructifs sur les DSRP et les relations de la Banque et de la société civile. John Garrison, spécialiste senior de la société civile à la Banque mondiale, a tout spécialement remercié les membres des OSC du Groupe de planification (voir le site Web de la Banque consacré à la société civile) pour le rôle crucial qu'ils avaient joué dans la conception, la planification et la gestion du Forum de la société civile. Paul Tennessee, Directeur du bureau de Washington de la Conférence mondiale des syndicats, a remercié la Banque pour avoir organisé le Forum en exprimant le souhait que ce dialogue sur les politiques se poursuive.
